

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2018/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 08 MARS 2018

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président

Syndic titulaire : HONORAT Guy - PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence
– DEVINE Marc

Excusé : PONCET Norbert

Syndic suppléant : LIENS Charles - M. OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-huit et le huit mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : demande de subvention – modernisation des filioles de Cheval Blanc – tranche 2
=====

LE SYNDICAT :

Le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser une demande de subvention pour les travaux de modernisation des filioles syndicales sur la Commune de Cheval Blanc, tranche 2, prévus par le Schéma Directeur d'Irrigation et inscrit au contrat de canal du Cabedan Neuf.

En effet, le Schéma directeur réalisé en 2014 a mis en évidence la nécessité de réaliser une modernisation des 4 filioles syndicales de Cheval Blanc et ces travaux ont été intégrés dans la seconde partie du contrat de canal.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 319 409.00 euros HT. Le financement est le suivant :

- UE / FEADER	42.4 %	135 429.42 euros
- Agence de l'Eau	37.6 %	120 097.78 euros
- Autofinancement	20 %	63 881.80 euros

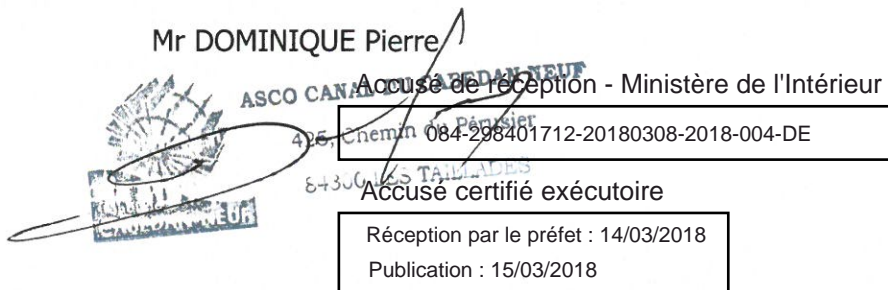
Qui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation des travaux de modernisation des filioles syndicales, commune de Cheval Blanc, tranche 2, pour un montant de 319 409.00 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

LE SYNDIC



Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

